



## Taxe des ordures ménagères

Par **Laabis**, le 15/10/2019 à 15:36

Bonjour,

J'ai une question en lien avec les ordures ménagères. Mon conjoint et moi payons un loyer de 540€ et 70€ de charges.

Notre propriétaire qui vient de vendre son appartement vient de nous réclamer de l'argent en lien avec les ordures ménagères car il a oublié de les notifier dans les charges depuis 3 ans.

As-t-il le droit de nous demander ce la ? (Il nous l'a réclame en 2 fois maximum en plus)

Je pensais que la taxe des ordures ménagères était déjà comprise dedans étant donné que nous n'avons pas signé un papier détaillant des charges.

Merci à la personne qui me répondra.

Bonne journée

Par **morobar**, le 15/10/2019 à 15:39

Bonjour,

Je suppose qu'il s'agit d'un bail meublé, car autrement le forfait charges serait irrégulier.

Il faut donc reprendre le bail et vérifier la reprise de la TEOM.

En général c'est décompté à part

Par **Lag0**, le 15/10/2019 à 19:27

Bonjour,

Effectivement, location vide ou meublée ? Régime des charges forfaitaires ou réelles ?